

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : EUR 44/3102/2015
AILRC-FR
17 décembre 2015

Turquie. Libérez les journalistes détenus

Amnesty International demande aux autorités turques de libérer les journalistes Can Dündar et Erdem Gül qui travaillent pour le journal *Cumhuriyet* et ont été placés en détention provisoire le 26 novembre 2015 dans l'attente de leur procès. Les avocats des journalistes ont demandé leur libération à la Cour constitutionnelle le 6 décembre, après le rejet par une juridiction inférieure d'une précédente demande de libération. Ces détentions sont une nouvelle tentative des autorités de réduire au silence les voix dissidentes de la presse turque.

Le 29 mai, le procureur d'Istanbul avait annoncé que Can Dündar, rédacteur en chef du journal *Cumhuriyet* et l'un des plus éminents journalistes de Turquie, ainsi qu'Erdem Gül, directeur du bureau du journal à Ankara, seraient l'objet d'une enquête pénale à la suite de la publication d'articles sur le transfert présumé d'armes à des groupes armés en Syrie.

Plus de cinq mois après l'annonce de l'enquête, les prévenus ont été interrogés par le procureur. Le tribunal a accepté la réquisition du procureur demandant que les deux hommes soient placés en détention provisoire. Les journalistes sont accusés d'« obtention et de divulgation à des fins d'espionnage d'informations devant rester confidentielles pour la sécurité de l'État ». Les journalistes sont également accusés d'assistance au « mouvement Gülen, organisation terroriste possédant une structure d'État parallèle », qui d'après les autorités est composée d'adeptes de l'influent prédicateur Fethullah Gülen qui chercherait à ébranler le gouvernement. Le 1er juin, le président Recep Tayyip Erdoğan a annoncé à la télévision nationale qu'il avait lui-même déposé une plainte au pénal contre Can Dündar et le journal *Cumhuriyet*, avertissant qu'ils « paieraient le prix fort » pour leurs agissements.

Les charges retenues contre les journalistes se rapportent à des articles publiés par le journal *Cumhuriyet* en mai et juin au sujet du transfert présumé d'armes des forces de sécurité turques à des groupes armés s'opposant au président Assad en Syrie. Les journalistes indiquaient que des camions appartenant à l'Agence nationale de renseignement (MÝT) qui avaient été arrêtés à la frontière entre la Turquie et la Syrie en janvier 2014 contenaient des munitions. Le convoi de camions avait été arrêté sur les instructions du procureur local et les camions avaient été inspectés par le procureur et des membres de la gendarmerie. Des photos et des vidéos des munitions trouvées dans les camions ont alors été publiées sur le site du journal *Cumhuriyet*. Les autorités turques avaient auparavant nié toute allégation d'acte répréhensible en relation avec cette affaire, affirmant que les camions assuraient l'acheminement d'aide à la minorité turkmène en Syrie. Les informations révélées par les deux journalistes remettaient en question les explications données par les autorités.

Dans une autre affaire en cours, les quatre procureurs et le commandant de la gendarmerie locale qui ont arrêté et inspecté les camions font l'objet de poursuites pénales pour leur implication dans cette affaire. Ils sont accusés d'obtention et de divulgation d'informations secrètes concernant la sécurité de l'État et de « tentative de renversement du gouvernement de la République turque par la violence et la contrainte ».

Dans le rapport [Les stocks sont pleins : l'armement de l'État islamique](#) publié récemment, Amnesty International demande la fin de tous les transferts d'armes à des groupes en Syrie impliqués dans des

atteintes aux droits humains, et demande à la Turquie et à ses voisins de renforcer la sécurité à la frontière pour bloquer toute circulation illicite d'armes vers la Syrie. Plutôt que de prendre pour cible les journalistes et les représentants de l'État chargés d'enquêter sur l'affaire, les autorités turques devraient examiner ces allégations pour veiller à ce qu'aucun transfert illicite d'armes vers la Syrie n'a lieu à la frontière entre la Turquie et la Syrie.

Amnesty International considère les poursuites judiciaires contre Can Dündar et Erdem Gül comme une atteinte au droit à la liberté d'expression et comme un exemple de la pression croissante exercée par le gouvernement turc sur les journalistes. Ce cas est l'une des multiples affaires en Turquie dans lesquelles les lois relatives à la lutte contre le terrorisme, dont le champ d'application est très large, sont utilisées pour sanctionner les critiques à l'égard du gouvernement. Les journalistes ne devraient pas être l'objet d'accusations au pénal pour avoir écrit des articles sur des sujets d'intérêt public.

Amnesty International demande aux autorités turques de libérer immédiatement et sans conditions Can Dündar et Erdem Gül et d'abandonner toutes les charges retenues contre eux.

/FIN